



Commune de Fouquières-Lez-Béthune

Procès-verbal de la séance du 09 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 09 juin à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis, suivant convocation du 31 mai 2023, sous la présidence de Sophie DUBY, Maire.

Étaient présents : *Sophie DUBY, Jacques BUTTIN, Pierre WYNNE, Christine LIENARD, Jacques FOULON, Christian DUTOUQUET, Arnaud WILLAY, Fabienne GERARD, Juliette SIMONET, Olivier HOUSSARD, Alexandre DEMANGHON, MARTIN Virginie*

Était absente excusée : *Agathe WERSINGER ayant donné procuration à Arnaud WILLAY
Céline BOUXIN ayant donné procuration à Olivier HOUSSARD
Jérôme NEUFVILLE ayant donné procuration à Virginie MARTIN*

Secrétaire de séance : *Christine LIENARD*

La séance est ouverte sous la présidence de Sophie DUBY, maire. Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Madame le Maire indique que tous les conseillers ont reçu le compte-rendu du 7 avril 2023 par mail. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

1) ELECTION DES SENATEURS / DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX **- Délibération n°2023/18**

Le Sénat est composé de 348 sénateurs élus par les élus locaux et les parlementaires en deux fois, la moitié du Sénat étant renouvelé tous les trois ans. Le dimanche 24 septembre prochain aura lieu l'élection de la moitié des sénateurs dont ceux du Pas-de-Calais.

Il faut donc procéder à l'élection des délégués et suppléants qui voteront pour les élections sénatoriales.

*Vu la circulaire préfectorale NOR IOMA2308397J en date du 30 mars 2023,
Vu l'arrêté préfectoral du 25 avril 2023 fixant les modes de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner par commune,*

Les listes déposées et enregistrées sont :

La liste « Sophie DUBY » est composée par :

- 1 – Mme DUBY Sophie, titulaire*
- 2 – Mr WILLAY Arnaud, titulaire*
- 3 – Mme Agathe WERSINGER, titulaire*
- 4 – Mr Jacques FOULON, suppléant*
- 5 – Mme Christine LIENARD, suppléant*
- 6 – Mr Christian DUTOUQUET, suppléant*

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote sans débat et par scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15 Bulletins blancs ou nuls : 0 Suffrages exprimés : 15

Madame le Maire proclame les résultats définitifs :

Le Liste « Sophie DUBY » : 6 sièges dont 3 titulaires et 3 suppléants.

**2) DEMANDE DE SUBVENTION - ASSOCIATION DDEN - FEDERATION DES DELEGUES
DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE - Délibération n°2023/19**

Madame le Maire informe qu'elle a reçu de l'association DDEN (fédération des Délégués Départementale de l'Education Nationale) secteur Béthune-Annezin – Labeuvrière de VERQUIN un courrier en date du 04 avril 2023 demandant une subvention pour l'année 2023.

Madame le maire propose au conseil municipal d'accorder une subvention et demande au conseil municipal le montant que nous pouvons lui attribuer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des présents, DECIDE :

Pour : 14 contre : 1 abstention : 0

D'ACCORDER une subvention d'un montant de 150 € à la DDEN (fédération des Délégués Départementale de l'Education Nationale).

**3) CABBALR - MODIFICATION STATUTAIRE - COMPETENCE FACULTATIVE "ACTION EN
FAVEUR DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE" AJOUT
DE L'ITEM "" FAVORISER LA COOPERATION ET METTRE EN RESEAU LES BIBLIOTHEQUES ET
MEDIATHEQUES DU TERRITOIRE" - Délibération n°2023/20**

Madame le Maire informe l'Assemblée que par arrêté du 15 novembre 2018, le Préfet a approuvé l'ensemble des compétences facultatives de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane, dont notamment la compétence « actions en faveur de l'aménagement et du développement culturel du territoire ».

Il est proposé de compléter cette compétence par l'action suivante : « favoriser la coopération et mettre en réseau les bibliothèques et médiathèques du territoire ».

Par délibération du 07 mars 2023, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération a donc engagé une modification de ses statuts en vue de compléter les actions au titre de la compétence facultative : « actions en faveur de l'aménagement et du développement culturel du territoire » par l'item suivant : « favoriser la coopération et mettre en réseau les bibliothèques et médiathèques du territoire ».

Conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il invite donc le Conseil municipal à se prononcer sur la modification statutaire des compétences de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane telle que reprise ci-dessus. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

D'APPROUVER, en concordance avec la délibération de son Conseil communautaire en date du 07 mars 2023, la modification statutaire des compétences de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane telle que reprise ci-dessus.

**4) 80EME ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION DU TERRITOIRE - PROJET REVIVEZ L'HISTOIRE
- ORGANISATION D'UN CAMP MILITAIRE DU 03 AU 05 MAI 2024 - DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DE L'ONAC- VG DU PAS-DE-CALAIS (OFFICE NATIONAL DES ANCIENS
COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE) - - Délibération n°2023/21**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 avril 2023 « 80 ème anniversaire de la libération du territoire-organisation d'un camp militaire WW2 du 3 au 5 mai 2024 »,

La commune de Fouquières-Lez-Béthune souhaite proposer aux habitants des projets liés à la culture et au patrimoine conformément à la délibération cadre adoptée le 1^{er} septembre 2021 par le Conseil municipal,

La commune de Fouquières-Lez-Béthune souhaite commémorer le 80^{ème} anniversaire de la libération du territoire en 2024 en planifiant « une semaine mémorielle » qui débutera le vendredi 3 mai et se terminera le 8 mai 2024,

Un camp militaire allié lié au second conflit mondial « Revivez l'Histoire » sera co-organisé par la commune et des passionnés par cette période historique,

Cet événement aura une dimension pédagogique afin de transmettre la mémoire du conflit aux générations futures, et notamment aux jeunes de la commune,

Considérant que l'ONAC-VG du Pas-de-Calais subventionne les projets mémoriaux en lien avec la transmission de la mémoire auprès des plus jeunes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de l'ONAC-VG du Pas-de-Calais pour soutenir l'organisation du camp militaire « Revivez l'Histoire » durant le week-end des 4 et 5 mai 2024.

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'instruction et au suivi de la demande de subvention (convention, attestation sur l'honneur...).

5) LE MOIS DU PATRIMOINE FOUQUIEROIS - PROJET PASSEURS D'HISTOIRE(S) AUTOUR DE FOUQUIERES LEZ BETHUNE - CONVENTION AVEC LE PRESTATAIRE SOCIETE SURMESURES PRODUCTIONS - DIMANCHE 3 SEPTEMBRE 2023 -- Délibération n°2023/22

La commune de Fouquières-Lez-Béthune souhaite renouveler en septembre 2023 le Mois du patrimoine Fouquérois,

Un spectacle déambulatoire avec deux comédiens professionnels sur l'histoire de la commune est programmé dans le cadre du Mois du patrimoine (dimanche 3 septembre 2023, séances à 14h30 et 16h30) pour un montant de 1877,90 euros TTC (remise commerciale pour la seconde représentation de 527,50 euros TTC) et une durée de 2h, pour les habitants,

Le projet passeurs d'Histoire(s) autour de Fouquières-lez-Béthune est proposé par la société SURMESURES Productions, N° SIRET : 514 878 438 00027, APE : 9001Z, Licences : 2-1029260 et 3-1029261 (Détenues par M. HANSSENS Florian) représentée par Florian HANSSENS, gérant.

Une convention doit être signée avec le prestataire pour définir ses obligations et les conditions précises de l'intervention (date, horaires),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle avec le prestataire SURMESURES Productions pour le projet susmentionné ainsi que ses éventuels avenants.

6) LE MOIS DU PATRIMOINE FOUQUIEROIS POUR LES ENFANTS - ATELIER SUR LE COQ DU VILLAGE - CONVENTION AVEC LE PRESTATAIRE RECUP'ART, ATELIER DE RECUPERATION CREATIVE - 16 SEPTEMBRE 2023 - Délibération n°2023/23

La commune de Fouquières-Lez-Béthune souhaite proposer en septembre 2023 le Mois du patrimoine pour les enfants,

Un atelier ludique sur le coq de l'église est programmé dans le cadre des Journées européennes du patrimoine (16 septembre 2023) pour un montant de 330 euros (TVA non applicable) et une durée de 2h, pour les enfants

de 6 à 12 ans, il sera animé par l'auto-entreprise « RECUP'ART » Code APE 9329Z - SIRET 482 124 922 00014 dont le siège social est situé 34 rue Bernard PALISSY à BETHUNE (62400) représentée par Madame Noémie VAAST, Artiste plasticienne en sa qualité de Dirigeante.

Une convention doit être signée avec le prestataire Recup' Art pour définir ses obligations et les conditions précises de l'intervention (date, horaires),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le prestataire Récup Art pour le projet susmentionné et ses éventuels avenants.

7) FETE AU VILLAGE - APERO CONCERT DU VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2023 - CONVENTION AVEC MONSIEUR PHILIPPE LAURENT POUR PL ANIMATIONS - Délibération n°2023/24

La commune de Fouquières-Lez-Béthune organise chaque année au mois de septembre la fête au village,

Le vendredi 8 septembre, les habitants sont conviés à un apéro concert à la salle Emerton, rue Basse, a décidé de faire appel à Monsieur Philippe LAURENT pour PL Animations (SIRET n°50914381400010), pour animer cet apéro concert,

La prestation s'élève à 550 euros net TTC (chants de 19h à 22h), une convention doit être signée avec le prestataire pour fixer les modalités pratiques d'organisation du concert,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec Monsieur Philippe LAURENT pour PL Animations pour le projet susmentionné et ses éventuels avenants.

8) PROJET EGLISE EN MUSIQUE- CONCERT A L'EGLISE SAINT-VAAST AVEC L'ASSOCIATION RENCONTRES MUSICALES EN ARTOIS - DIMANCHE 12 NOVEMBRE 2023 - Délibération n°2023/25

la commune de Fouquières-Lez-Béthune souhaite proposer des activités culturelles à la population,

L'association Rencontres Musicales en Artois (Association Loi 1901, siège Social : 2, rue de Tourcoing 62400 BETHUNE, représentée par son président Christian LARIVIERE), propose un concert de musique classique le dimanche 12 novembre 2023 à 16h à l'église Saint-Vaast dans le cadre du Mois du patrimoine Fouquiérois,

Le concert de piano sera interprété par l'artiste internationale Shani DILUKA, la participation financière de la commune (780 euros) sera matérialisée par l'achat de 60 places d'un montant unitaire de 13 euros pour les habitants de Fouquières-lez-Béthune,

Une convention doit être signée avec Rencontres musicales en Artois pour fixer les modalités pratiques d'organisation du concert et le nombre de billets destiné aux habitants de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'Association Rencontres Musicales en Artois pour le projet susmentionné et ses éventuels avenants.

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 19 h 15.

Le secrétaire,
Christine LIENARD



Le Maire,
Sophie DUBY